



commission des jeunes
du canton de vaud

Lausanne, le 20 février 2023

Direction générale de l'enfance et de la
jeunesse
Madame Manon Schick
Directrice générale
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après CdJ-Vaud) sur la Loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (Loi sur Movetia)

Madame la Directrice générale,

En application de l'art 9, al.1, lettre c de la Loi sur le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après : CdJ-Vaud) a le plaisir de vous faire parvenir sa prise de position sur l'édiction de la loi Movetia.

La société évolue avec la mondialisation. Auparavant, nous échangeons nos biens, aujourd'hui nous partageons nos cultures. Grâce aux séjours de courtes ou longues durées dans des pays étrangers, la jeunesse acquiert de l'expérience et de la maturité, qui permettent ensuite de forger les personnalités des futurs-es adultes. La Fondation Movetia encourage l'échange de la mobilité des jeunes dans les domaines scolaires et extrascolaires ainsi que pour les professionnels.


La CdJ-Vaud souhaite se prononcer en faveur de la loi précitée car elle estime que l'influence de Movetia ne peut qu'être positive auprès de la jeune population. En effet, découvrir le monde qui nous entoure contribue à la croissance d'esprit ainsi qu'au développement personnel d'une jeune personne.

Depuis 2017, la fondation de droit privé à but non lucratif a largement prouvé son efficacité avec les différents programmes qu'elle propose. Grâce à cette nouvelle loi fédérale, la fondation sera transformée en établissement fédéral de droit public, elle aura ainsi plus de légitimité, de visibilité et d'autonomie.

D'après un sondage effectué auprès de nos membres (n=25), seulement 12% ont reconnu avoir déjà entendu parler de Movetia. La diversité des programmes proposés est un atout majeur pour celle-ci auprès de la jeunesse. C'est pourquoi la CdJ-Vaud regrette le manque de présence sur les réseaux sociaux usuels de la fondation et recommande de les utiliser davantage.

En vous remerciant de nous avoir donné l'opportunité de nous exprimer sur l'édiction de cette loi et tout en restant à votre disposition pour toute sollicitation future, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, à l'expression de nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA COMMISSION DE JEUNES DU CANTON DE VAUD :



Lorena Morais

Déléguée aux relations publiques



Justine Chollet

Justine Chollet

Présidente de la CdJ-Vaud